

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2017_265**

L'an deux mille dix sept, le douze octobre, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à ALIXAN, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 06/10/2017

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 82 - votants : 106

OBJET : BUDGET ANNEXE SERVICES MUTUALISÉS TECHNIQUES 2017 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

PRESENTS :

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, VIAL Elisabeth, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, FRECENON Béatrice, ROLLAND Christian, AUDIBERT Geneviève, COLLIGNON Bernard, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, BUIS Pierre, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, BOUIT Séverine, LAGUT Martine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, HOURDOU Philippe, PEYRARD Marylène, VALLON Bernard, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, ROBERT David, TACHDJIAN Jeanine, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, QUET Dominique, BARTHELON Bernard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BONNEMAYRE Jacques, BOUCHET Gérard, BRARD Lionel, CHALAL Nacy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MOUNIER Françoise, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, ROYANNEZ Patrick, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VEYRET Pierre-Jean

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame NIESON Nathalie a donné pouvoir à monsieur ROLLAND Christian
Monsieur RASCLARD Hervé a donné pouvoir à madame FRECENON Béatrice
Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à madame MOURIER Marlène
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard
Monsieur LARUE Fabrice a donné pouvoir à monsieur DUC Bernard
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur BORDAZ Christian a donné pouvoir à monsieur LABRIET Gérard
Monsieur BOURNE Claude a donné pouvoir à monsieur FUHRER Gérard
Monsieur BRUNET Bernard a donné pouvoir à monsieur MEURILLON Jean
Monsieur BIGNON Daniel a donné pouvoir à monsieur BARTHELON Bernard
Monsieur DELOCHE Georges a donné pouvoir à monsieur BELLIER François
Monsieur GROUSSON Daniel a donné pouvoir à madame GIRARD Geneviève
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine
Madame BROSSE-TCHEKEMIAN Nathalie a donné pouvoir à madame BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe
Monsieur PIENEK Pierre a donné pouvoir à madame GUILLEMINOT Karine
Madame THORAVAL Marie-Hélène a donné pouvoir à monsieur ROBERT David
Monsieur TROUILLER Luc a donné pouvoir à madame COLLOREDO BERTRAND Magda
Monsieur LUNEL Gérard a donné pouvoir à monsieur CARDI Jean-Pierre
Madame BELLON Hélène a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc
Monsieur DIRATZONIAN-DAUMAS Franck a donné pouvoir à madame PAULET Cécile
Monsieur MONNET Laurent a donné pouvoir à monsieur SOULIGNAC Franck
Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique

Le budget supplémentaire est équilibré en section de **fonctionnement** à hauteur de 290 482,00 €.

Il s'agit d'une augmentation des crédits afin de prendre en charge les frais de personnels et de charges courantes.

Le budget supplémentaire est équilibré en section d'**investissement** à hauteur de 86 517,60 €.

Les principales évolutions des dépenses d'investissement sont dues à un ajustement au chapitre 204 afin de financer les dépenses engagées sur 2017.

Ces dépenses sont équilibrées par la refacturation aux adhérents.

		Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général	61521 - Terrains	- 201 504,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement	39 914,00 €	
	6331 - Versement de transport	3 872,00 €	
	64111 - Rémunération principale	448 200,00 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70846 - AU GFP de rattachement		114 045,00 €
	70875 - par les communes membres du GFP		65 023,00 €
	70876 - par le GFP de rattachement		99 189,00 €
74 - Dotations et participations	7478 - Autres organismes		12 225,00 €
Section de Fonctionnement		290 482,00 €	290 482,00 €

		Dépenses	Recettes
204 - Subventions d'équipement versées	2041511 - Biens mobiliers, matériel et études	84 017,60 €	
21 - Immobilisations corporelles	2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	2 500,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros		86 517,60 €
Section d'Investissement		86 517,60 €	86 517,60 €

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 0 voix
- Abstention : 5 voix
- Pour : 101 voix

DECIDE :

- **d'adopter** le budget supplémentaire du budget annexe Services Mutualisés Techniques 2017 tel que joint à la présente :
 - au titre du fonctionnement : 290 482,00 €,
 - au titre de l'investissement : 86 517,60 €,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 19 octobre 2017
Le Président,
Par délégation,
Emmanuelle CHAMBARD
Directrice Générale Adjointe

Valence Romans Agglo
Rovaltain - Avenue de la gare
BP 10388
26958 Valence Cedex 09

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.